

Projet d'établissement de l'école communale « la Croisette »,
Sorée, année scolaire 2024-2025



**« Travailler les UNS AVEC LES AUTRES,
Apprendre LES UNS DES AUTRES,
Vivre LES UNS POUR LES AUTRES »**

1

1. Structure de l'école, notre lieu de vie
2. Missions de l'école
3. Pédagogie active
4. Identité pédagogique de l'école
5. Rapports aux Lois, élaboration des règles
6. Organisation des groupes
7. Projets
8. Citoyenneté et communauté de vie
9. Communication
10. Et encore...
11. En résumé
12. Renseignements pratiques

N.B. : l'école de la Croisette s'inscrit dans un courant dynamique évolutif. Il se peut dès lors que certains pratiques puissent quelque peu évoluer en cours d'année scolaire afin de répondre aux besoins de la Communauté et à la réalité du terrain.

ÉCOLE COMMUNALE LA CROISSETTE - DIRECTION : Vincent VANDERSMISSEN -
lacroisettedirection@gmail.com

1) Structure de l'école, notre lieu de vie

L'école fondamentale communale « la Croisette » de Sorée est une école rurale familiale comptant une centaine d'élèves.

Elle fait partie du réseau officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles tandis que son Pouvoir organisateur est la Commune de Gesves.

Le souhait des membres de l'équipe éducative est **d'organiser et de proposer un cadre de vie au sein duquel tous les enfants se sentiront en confiance, sereins, écoutés et respectés**. Il s'agit d'une **base primordiale afin de pouvoir vivre, de pouvoir apprendre en toute quiétude et d'être heureux...**

2) Missions de l'école

Il est essentiel de citer le cadre décretaal lié aux Missions de l'Ecole, telles que prévues par le législateur (cf. « Décret de la Communauté française définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » du 24/07/1997).

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

- 1) *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- 2) *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
- 3) *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
- 4) *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

2

Tout objectif visé par notre établissement scolaire se réfère et vise à respecter les quatre missions précitées.

3) Pédagogie active

L'école est inscrite dans un élan et une philosophie de pédagogie active.

Contrairement à certaines idées véhiculées, la pédagogie dite « active » ne signifie pas qu'il faut absolument et toujours faire « bouger l'enfant ».

Le terme « actif » sous-entend que l'enfant est acteur de son apprentissage, qu'il est « actif dans sa tête ».

La pédagogie active met les élèves en questionnement, en recherche, travaille par projets collectifs ou individuels, sur la base de la co-construction des apprentissages plutôt que d'une transmission de savoirs purs et simples.

Le rythme et l'organisation des apprentissages ne se font pas seulement en fonction du programme défini par le « système scolaire », mais des besoins, des attentes et des désirs de l'enfant.

La pédagogie active n'est pas celle de l'enfant-roi mais plutôt de l'enfant concerné et concerté... Les apprentissages doivent rester cadrés et codés, tandis que chaque méthode prônée a un sens précis.

La pédagogie active se décline également via l'apport périphérique de valeurs telles que le travail collaboratif, le savoir-vivre collectif, la démocratie à l'école ou au travers de la mobilisation des savoirs au travers des tâches.

La pédagogie active invite à changer la manière, pas la matière ! **Il vaut mieux « apprendre à apprendre » afin d'être capable d'apprendre durant toute sa vie...**

L'aptitude à acquérir un savoir et à en faire usage, les démarches intellectuelles, la connaissance de ses propres démarches, les questions pratiques qui se posent et les multiples moyens de procéder pour arriver aux résultats deviennent le réel contenu d'un enseignement actif de type « constructiviste ».

Par la coopération et la confrontation des processus mentaux, apprendre devient ainsi une démarche de formation qui se construit aussi avec et par les autres.

3

L'équipe éducative vise donc à rendre l'élève acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche.

Pratiquer la pédagogie active n'implique nullement la déstructuration de l'enseignement, ni la dévalorisation des apprentissages de base !

La pédagogie active implique que l'école s'engage à stimuler au mieux l'Enfant, à le motiver, à le rendre autonome et à prôner le respect envers autrui.

Dans ce contexte, la place de l'Enfant est redéfinie comme étant celle du pilote de sa propre démarche éducative.

Trois points fondamentaux sont ainsi respectés dans cette approche :

- a) impliquer l'Enfant ;
- b) donner du sens aux apprentissages ;
- c) le rendre acteur.

4) Identité pédagogique de l'école

L'école de la Croisette ne désire pas se focaliser sur un type de pédagogie en particulier afin de ne pas s'enfermer dans un état d'esprit qui risquerait de ne pas convenir à certains membres de sa communauté, enfants comme adultes.

L'équipe envisage de poursuivre une réflexion sur sa pratique en s'inspirant de **différents courants pédagogiques**.

Ce positionnement prouve un besoin d'autonomie et d'ouverture constant qui doit permettre à l'établissement scolaire de garder une certaine liberté et ouverture pédagogiques dont l'objectif final doit viser à répondre aux besoins spécifiques de chacun de ses élèves.

Les piliers de notre identité pédagogique sont :

a) l'accueil

Chaque matin, au sein de leur classe respective, les enfants bénéficient d'un **temps d'accueil** et d'un **tour de parole**. Ce moment leur permet de s'exprimer, de partager leurs émotions et de commencer la journée dans la sérénité.

b) l'autonomie

Les pratiques et activités pédagogiques développées au sein de notre école tentent à développer l'autonomie de nos élèves.

Dès l'entrée en section maternelle, l'enseignant met en place un cadre qui permet à l'Enfant de se prendre en charge au quotidien (exemples : mettre son manteau, gérer son cartable, etc.). De plus, l'Enfant est invité à **prendre des initiatives** (via les instances de concertation et les activités proposées en classe), à les assumer, à structurer ses savoirs et savoir-faire afin d'être capable de réutiliser ces derniers dans un autre contexte, à s'auto-évaluer et à utiliser avec pertinence les outils mis à sa disposition. Par ailleurs, il sera amené à prendre conscience de sa façon d'apprendre afin d'accéder à une certaine autonomie intellectuelle (volet lié à la métacognition).

c) la coopération entre élèves

L'esprit de l'école est de faire prendre conscience de **la force de chacun au service du groupe et de mettre en exergue l'intérêt de coopérer**.

Tout au long de leur cursus scolaire, les enfants sont donc amenés à construire collectivement dans le cadre de leurs apprentissages, à comparer leurs productions et à confronter leurs idées afin de construire et de s'enrichir mutuellement. Dans cette optique, les « grands » de l'école s'occupent régulièrement et de manière spontanée des plus jeunes non pas en faisant à leur place, mais en les aidant « à faire seul ».

d) la différenciation

Cette dernière se vit au quotidien, au sein des **apprentissages courants** (adaptation du rythme, du nombre d'exercices, etc.). De plus, en fonction de leur parcours et de leurs besoins, nos élèves peuvent être amenés à suivre une

activité ou l'autre dans un groupe classe de niveau inférieur ou supérieur.

e) les groupes de besoin

A l'instar de la différenciation, un fonctionnement par « groupes de besoin » est **envisagé en fonction du besoin spécifique de l'apprenant**.

Ce mode de fonctionnement est immédiat et se déroule au sein de la classe en compagnie du titulaire, mais peut être également envisagé via une prise en charge d'un autre enseignant en dehors du « groupe classe ».

f) l'intégration

Afin de promouvoir l'accueil et la formation des élèves à besoins spécifiques, notre institution scolaire est inscrite dans un **processus d'intégration** (type 8, consacré aux élèves atteints de troubles de l'apprentissage) et ce, en collaboration avec l'école d'enseignement spécialisé de « Peu d'Eau » située à Andenne.

L'intégration permet à l'Enfant de rester parmi les siens, de ne pas être stigmatisé sur base de ses difficultés, de prendre conscience de ces dernières, de chercher à progresser, de construire son autonomie, de récupérer la confiance et l'estime de soi indispensables à son épanouissement global.

Un nombre maximal de trois enfants « intégrés » par cycle est fixé au sein de l'établissement.

g) la classe flexible

La société et les enfants ont changé. C'est donc en toute logique que nos bâtiments scolaires, nos lieux d'apprentissage et nos pratiques doivent aussi se transformer, évoluer, s'adapter aux enjeux de demain.

C'est ainsi que depuis le 1er septembre 2021, nos classes maternelles et primaires ont évolué vers une certaine flexibilité.

Ecole flexible... De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un établissement qui considère que le lieu d'apprentissage ne se limite pas à la classe, mais s'étend à tout ce qu'il est possible d'exploiter en termes d'espaces. On utilise les lieux mis au service de la communauté scolaire (cantine, etc.), les couloirs, le jardin, la cour de récréation, etc.

Pourquoi une classe flexible ?

□ Bienveillance, plaisir, collaboration, concentration : nombreux sont les avantages d'une classe flexible. Grâce à son aménagement spatial, la classe flexible tend vers une pédagogie dite « coopérative » ... Une classe « fermée » ne donne pas goût à un enseignement ouvert...

S'il est vrai que les élèves apprécient de travailler ensemble, ce type d'enseignement apporte également un plus climat plus serein, où l'erreur a sa place et n'est pas jugée.

ECOLE COMMUNALE LA CROISSETTE - DIRECTION : Vincent VANDERSMISSEN -
lacroissettedirection@gmail.com

L'enseignant étant parfois occupé par une activité en demi-groupe ou en groupe de besoins, un tutorat plus naturel s'installe entre les élèves.

Quant à l'enseignement en demi-groupe ou en groupe de besoins, il permet à l'élève d'être rassuré et d'avoir davantage confiance en lui car il est plus facile de poser des questions ou de redemander des explications à son enseignant en groupe restreint. Ce constat « facilitaire » s'applique également à l'enseignant qui est à même de mieux cerner les besoins de l'élève pour, in fine, différencier en fonction d'observations plus « pointues ». La classe flexible a tendance à diminuer le stress et à créer de l'enthousiasme : outre le plaisir visuel, le choix de l'assise revient à l'élève, dont on écoute à présent les besoins. Amener l'élève à choisir l'assise qui lui convient le mieux le mènera également sur le chemin de l'autonomie. La classe flexible apporte également une attention et une concentration accrues, via l'aménagement de différents espaces : il est possible pour les élèves qui en ressentent le besoin de s'isoler pour travailler.

- Diminution du stress : une classe flexible comprenant des espaces différents envoie le message implicite que les individualités sont prises en compte et permet un apaisement instantané.
- Sérénité dans les relations : la classe flexible, grâce à sa flexibilité, sa configuration et sa philosophie, encourage la collaboration et le travail en équipe. Il s'agit d'un environnement qui se prête très bien au tutorat, qui instaure naturellement une solidarité entre les enfants.
- Responsabilisation et métacognition : en proposant à l'élève de choisir l'assise qui lui convient, on l'en rend responsable... L'identification de l'élève de ses propres besoins lui sera bien précieuse durant la suite de scolarité.
- Implication et motivation : en faisant confiance à l'élève en ce qui concerne la gestion de ses apprentissages, on augmente son implication et, par la même, sa motivation.

g) la « Conférence de fin de primaire »

Dès le début de l'année scolaire, les élèves de sixième primaire à se lancer dans l'aventure de la « Conférence de fin de primaire »...

A. PRESENTATION

Le projet de « Conférence de fin de primaire » que nous proposons à nos élèves à l'issue de la sixième primaire consiste à présenter ce qu'on appelait auparavant un « exposé » ou encore un « projet personnel » de fin d'année.

Connu le plus souvent sous le nom de « Chef-d'œuvre pédagogique » et proposé dans un cadre formatif (il ne donne pas de « points » et ne remplace pas les épreuves liées au C.E.B.), il représente le « fer de lance » et l'aboutissement de plusieurs courants pédagogiques dits actifs. La « Conférence de fin de primaire » poursuit l'objectif de permettre à l'enfant de clôturer son cursus scolaire fondamental en prouvant toute sa compétence à la Communauté (à ses parents, à ses copains de classe, à ses professeurs, etc.). Ce dispositif offre l'occasion à l'élève de solliciter les différents acquis développés depuis ses deux ans et demi (en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être, etc.) au

profit d'une tâche complexe, à savoir la préparation d'un travail et sa présentation. Pour l'élève, il s'agira donc de « réussir par la preuve plutôt que par l'épreuve ».

Par ailleurs, le défi proposé permet à l'enfant de développer sa capacité à interpeller et à poser des questions. Il l'invite à quitter la simplification et à s'engager vers une compréhension de la complexité croissante du monde. S'oppose ici la « posture résolutoire » (qui consiste à apprendre des réponses et à les restituer en temps voulu) à la « posture problématologique » (qui consiste à interroger la question).

La « Conférence de fin de primaire » met en œuvre ce qu'on peut appeler des « facilitateurs à l'Apprentissage » essentiels pour la construction de l'apprenant, à savoir :

1. Accepter et gérer les émotions

Les émotions constituent le premier pas vers l'apprentissage car toute proposition d'activité d'apprentissage provoque une réaction chez l'élève. Être capable de gérer les émotions est ainsi un réel tremplin à la pleine réalisation de l'individu.

2. Faire et exposer

La réalisation de la « conférence » demande un haut degré de responsabilisation et de socialisation, et induit une formidable valorisation de l'élève. Elle permet à l'élève d'être « sujet-auteur » plutôt qu'« objet-récepteur ».

3. Gérer le temps, les consignes et les références

Tout au long du projet proposé, l'enfant sera amené à problématiser (par exemple, en collectant les questions que son entourage se pose sur le sujet et en les traitant), à gérer les incertitudes (par exemple, en traquant les informations contradictoires en recourant à des sources variées), à formaliser (par exemple, en retranscrivant et en structurant le résultat de ses recherches afin qu'elles puissent finalement être présentées), à favoriser sa « sphère d'autonomie » (ce projet est le sien...) ou encore à développer son ancrage culturel (par exemple, via le recours à la poésie ou à l'histoire).

4. Instaurer la stabilité et sécurité

C'est bien connu, on apprend que si on fait des erreurs... Pour cela, il faut que le climat de stabilité et de sécurité permette d'accueillir les erreurs, d'en comprendre la genèse et de les rectifier rapidement en toute sérénité. Ces dispositifs sont développés tout au long du passage de l'Enfant à la Croisette, ce qui lui permet d'être dans les meilleures conditions afin de relever ce « fameux défi » que constitue la concrétisation de sa « Conférence de fin de primaire ».

5. Parler de ce qui nous passionne et de ce qu'on a appris

La vie est passionnante, à l'image de tout ce qu'elle propose... Seul l'enfant curieux peut s'en rendre compte et est ainsi capable d'en parler !

6. Organiser et favoriser les interactions

Ne pas partager ce que l'on a appris et ce que l'on sait n'a aucun sens !

Par définition, l'Homme est un être neurosocial : il a besoin de savoir mais surtout de coopérer et d'échanger pour exister. Prouver à l'aube de son adolescence que l'on est capable d'apprendre à autrui constitue à l'être une plus-value inestimable.

Les défis et les contraintes liés à l'accomplissement d'un tel projet, en regard de son caractère interdisciplinaire, répondent aux aspirations spécifiques de notre établissement scolaire mais rencontrent également les attendus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La liste est loin d'être exhaustive mais les points suivants illustrent parfaitement les objectifs qui y sont liés :

- * promouvoir la confiance en soi chez chacun de nos élèves ;
- * mener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences, les rendant aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la société ;
- * préparer tous les enfants à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- * assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale ;
- * renforcer les capacités en communication : parler, lire, rédiger afin d'échanger ;
- * permettre la mise en connexion de différents acteurs : les parents, le parrain ou la marraine de la « conférence », les enseignants, le groupe d'apprenants, ...

B. CHEMINEMENT GLOBAL

En début d'année scolaire, les élèves de sixième primaire rencontreront le Comité de « Conférence » (Mesdames Nathalie, Caroline et Monsieur Vincent) qui validera les sujets.

Lors de cette rencontre, il sera demandé aux élèves :

- a) d'être en mesure de justifier le choix personnel du sujet (j'ai choisi personnellement ce sujet car...). Un document écrit synthétisant la justification sera à remettre aux membres du Comité ;
- b) de dresser une liste de questions personnelles de départ (min 5, max 8) à propos du sujet ;
- c) de donner l'identité et les coordonnées (téléphone et adresse de courrier électronique (1)) de la marraine ou du parrain de projet (ni maman, ni papa) qui s'engagera à « guider » l'élève tout au long de la préparation de la « Conférence ». Il sera essentiel de définir une sorte de contrat avec cette personne afin de prévoir un mode de fonctionnement, un calendrier d'actions, la fréquence des rencontres et les modalités d'organisation.

La présence de la marraine ou du parrain de projet le jour de la présentation n'est pas obligatoire mais bien entendu souhaitable.

Le temps sera venu de rechercher la documentation nécessaire à l'élaboration de la « Conférence ». Elle proviendra principalement de livres (à ce propos, une visite spécifique de la bibliothèque communale de Gesves sera prévue dès le début de l'année scolaire). L'utilisation des informations issues d'Internet sera très limitée.

Dès le mois de septembre, les élèves auront deux périodes par semaine (fréquence de deux semaines sur trois, un planning sera transféré mi-septembre) pour travailler à l'école sur la « Conférence » selon un plan de travail explicite (voir « table des matières », paramètres **obligatoires** et **non-obligatoires**).

Lors de ces séances, Monsieur Vincent sera à leur disposition pour répondre aux questions et pour leur apporter conseils et relances.

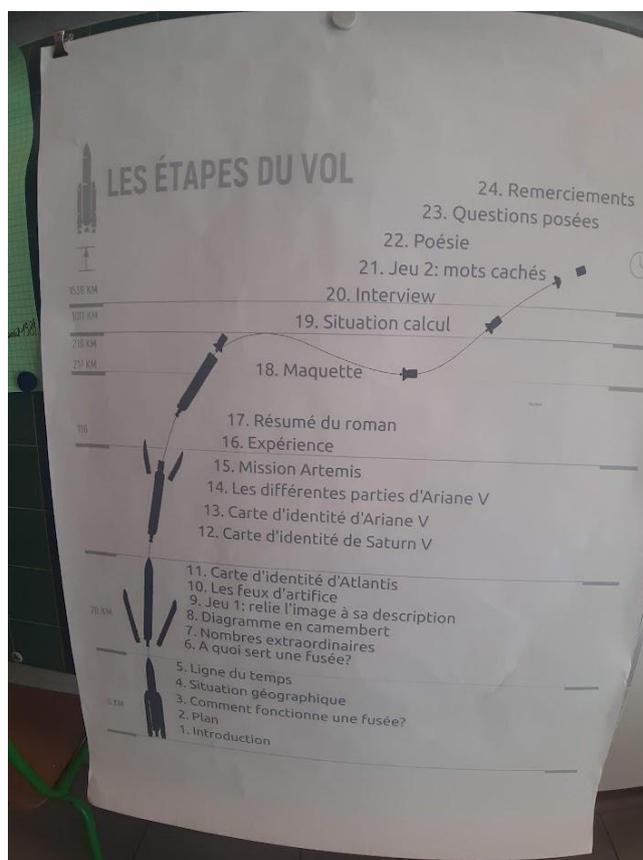
La présentation des « conférences » débutera durant mi-mai. Un calendrier de présentation sera publié au plus tard fin octobre.

C. CHEMINEMENT GLOBAL VIA LA TABLE DES MATIERES :

La table des matières articulera et rythmera le cheminement du projet.

Certains paramètres de la table des matières sont **obligatoires** (voir plan ci-après), tandis que **d'autres** feront l'objet d'un choix en fonction de la réalité et des besoins spécifiques du projet.

Exemple lié à un « chef d'œuvre pédagogique » sur la thématique des fusées (merci à Valentin, Ecole des Enfants (Buzet), juin 2023).



1. Introduction (en anglais ou en néerlandais, et en français) / 2. Plan /
3. Comment fonctionne une fusée ? / 4. Situation géographique / 5. Ligne du temps / 6. A
quoi sert une fusée ? / 7. Nombres extraordinaires / 8. Diagramme en camembert (sur
base d'un sondage, autre que « oui ou non ») / 9. Jeu 1 (relier l'image à sa description) /
10. Les feux d'artifice / 11. Carte d'identité d'Atlantis / 12. Carte d'identité de Saturn V
/ 13. Carte d'identité d'Ariane V / 14. Les différentes parties d'Ariane V / 15. Mission
d'Artémis / 16. Expérience (lors d'un sujet scientifique) / 17. Présentation d'un ouvrage
littéraire (roman, album, etc.) / 18. Maquette / 19. Situation calcul / 20. Interview d'un(e)
expert(e) / 21. Jeu 2 (mots cachés) / 22. Présentation d'une œuvre artistique (lien et
analyse avec une poésie, une chanson, une peinture, une œuvre d'art, une photo connue, un
film, etc.) / 23. Questions posées (questions posées par le conférencier) / 24.

Remerciements

PRECISIONS :

- Il est possible de prévoir un autre jeu (un « vrai ou faux » ou un « questionnaire à choix multiples », à la place de mots cachés, par exemple).
- L'enfant veillera à développer toutes ses informations et ses explications à l'aide d'un support (exemples : diagramme sur un panneau, images, musique, photos, maquette, extrait d'une capsule vidéo, etc.).
- Les élèves, dès la M3, seront conviés à participer à la présentation d'au moins une « Conférence » par année scolaire. Ils pourront ainsi s'en imprégner et s'en inspirer. L'objectif de l'équipe est de faire de ce dispositif un levier représentant notre culture pédagogique.
- Les activités proposées aux enfants dès leur entrée au sein de notre école permettront à nos élèves d'être outillés (1) pour relever le beau défi que représente cet aboutissement.

(1) en matière de sélection et de traitement de l'information, du développement de la confiance en soi, de la capacité à s'exprimer sereinement en public, à affirmer ses choix, à planifier un travail, à collaborer, etc.

Sources :

Léonard GUILLAUME, Jean-François MANIL, Charles PEPINSTER, Du chef-d'œuvre de la pédagogie à la pédagogie du Chef-d'œuvre, Chronique sociale, 2018

<https://maisondelapedagogie.fr/rencontres-debats/205-1-octobre-2019-la-pedagogie-du-chef-d-oeuvre>

5) Rapports aux Lois, élaboration des règles

□ Lois

A l'école de la Croisette, deux lois **régissent le quotidien de la structure scolaire**. Elles sont immuables, indiscutables et présentées explicitement aux enfants de manière à ce qu'elles soient intégrées.

I. L'Ecole est le lieu de l'apprentissage.

Cela implique différentes choses :

- tout projet ou toute action doit posséder une visée éducative et pédagogique en lien avec les missions et le projet d'établissement ;
- toute activité, proposée par l'Enfant ou l'Adulte, doit apporter une plus-value ;
- l'Enfant se doit d'être impliqué au sein de son apprentissage et doit respecter la règle du « double A » (Je suis Actif et Autonome). Cette règle fera l'objet d'une certaine contagion en section maternelle et d'une appropriation dès la première primaire.

II. Je me respecte (a), je respecte autrui (b), je respecte le matériel (c) et je respecte l'environnement (d).

(a) L'estime de soi peut être définie comme étant la conscience de sa valeur personnelle qu'on se reconnaît dans différents domaines. Il s'agit d'un ensemble d'attitudes et de croyances qui permettent à l'Enfant de faire face au monde. L'estime de soi suppose une conscience et une connaissance de ses forces et de ses difficultés.

A l'heure d'aujourd'hui, à la lumière des découvertes liées aux neurosciences, il apparaît comme étant essentiel de **posséder une bonne estime de soi afin de développer son potentiel relationnel et intellectuel**.

Les performances scolaires, le climat scolaire et le regard bienveillant de l'adulte et des pairs sont autant de paramètres qui doivent faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un apprentissage dynamique, respectueux de l'individu et efficient.

Se respecter, c'est également être capable de refuser tout ce qui pourrait nuire à notre personne. Durant leur cursus scolaire, les enfants seront amenés à apprendre à se faire respecter en veillant à ne pas banaliser le regard critique d'autrui.

(b) Le respect envers autrui se développe via une série d'attitudes réfléchies construites et défendues par la communauté scolaire, à savoir adopter une écoute active, éviter de juger ses pairs, gérer ses conflits en évitant toute forme de violence physique et verbale, s'interdire de s'immiscer dans les « affaires » d'autrui, faire preuve de bienveillance et d'empathie, adopter un vocabulaire correct, etc.

(c) Le matériel mis à disposition des enfants fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'ensemble de la communauté.

(d) La protection de l'environnement et l'éducation à l'écocitoyenneté font figurent de piliers pour l'équipe.

Dès la section primaire, les enfants qui éprouveraient des difficultés à respecter les lois seront contraints à réfléchir à leurs attitudes en regard des lois de l'institution via des fiches de réflexion (voir annexe 1).

Si la situation se justifie, l'établissement scolaire utilisera les moyens légaux mis à sa disposition par la fédération Wallonie-Bruxelles en regard des faits reprochés.

□ Règles

A l'inverse des lois, **les règles sont décidées en communauté de vie** (= conseil d'école comprenant les élèves de M2 à P6). Elles sont, soit rédigées via un travail de réflexion sur base de valeurs, soit proposées par les élèves suite aux Forums qui se tiennent en classe.

Règles décidées en Communauté de Vie au 26/08/2024 :

<h2 style="color: red; margin: 0;">POLITESSE</h2> <p style="color: red; margin: 5px 0;">Les mots magiques sont à utiliser sans modération ! BONJOUR - MERCI - S'IL VOUS PLAÎT - PARDON - AU REVOIR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepter les conseils et les remarques de tous les adultes, et en tenir compte. • Respecter le « droit à la parole » et écouter celle/celui qui parle sans l'interrompre. • Utiliser seulement des mots « polis » quand on parle... • Parler AVEC l'autre et non DE l'autre 	<h2 style="color: blue; margin: 0;">SOLIDARITE</h2> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="color: blue; text-align: center; padding: 5px;"><u>A l'école...</u></th> <th style="color: blue; text-align: center; padding: 5px;"><u>A l'extérieur</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="color: blue; padding: 5px;"> Aider toute personne qui n'a pas compris, qui a besoin d'aide... Donner (prêter) une tartine, une gomme, etc. S'entraider à la moindre occasion... </td> <td style="color: blue; padding: 5px;"> Être attentif(ve) et bienveillant(e). Soutenir les associations qui s'occupent des personnes qui sont dans le besoin (qui ont besoin qu'on les aide). </td> </tr> </tbody> </table> 	<u>A l'école...</u>	<u>A l'extérieur</u>	Aider toute personne qui n'a pas compris, qui a besoin d'aide... Donner (prêter) une tartine, une gomme, etc. S'entraider à la moindre occasion...	Être attentif(ve) et bienveillant(e). Soutenir les associations qui s'occupent des personnes qui sont dans le besoin (qui ont besoin qu'on les aide).
<u>A l'école...</u>	<u>A l'extérieur</u>				
Aider toute personne qui n'a pas compris, qui a besoin d'aide... Donner (prêter) une tartine, une gomme, etc. S'entraider à la moindre occasion...	Être attentif(ve) et bienveillant(e). Soutenir les associations qui s'occupent des personnes qui sont dans le besoin (qui ont besoin qu'on les aide).				

RESPECT

- apporter une attention particulière aux plus jeunes de l'école (lors des déplacements dans le couloir, lors des récréations, etc.).



- bannir toute forme de violence (physique et verbale).
- éviter les « gros mots ».
- ne pas « jouer à la guerre ».
- respecter les consignes des adultes (par exemple, au réfectoire afin d'assurer un repas serein à tout le monde).
- nous respecter personnellement en tant qu'individu.
- nous encourager mutuellement et à coopérer.
- développer notre empathie (P5-6).

POSITIVISME

- adopter une attitude positive (même dans les moments un peu plus difficiles) ;
- ne pas nous décourager lorsque nous rencontrons un souci ;
- encourager autrui quand il a un « coup de mou » ;
- porter les « lunettes du bonheur » ;
- croire en l'autre et en soi ;
- travailler dans la bonne humeur.



CONFIANCE

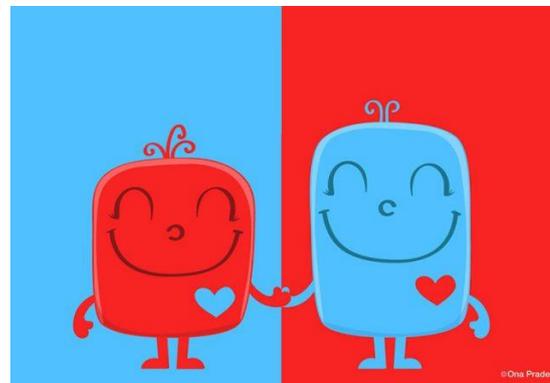
Afin d'être épanoui(e), je DOIS avoir confiance en moi.

Afin que tout le monde puisse avoir confiance en soi, il est interdit de se moquer (de dévaloriser) autrui.



EMPATHIE

Dans nos relations avec nos compagnons, nous prenons « du recul » afin de tenter de comprendre ce qu'ils peuvent ressentir comme émotions.



PERSEVERANCE

- Je suis capable d'accomplir de grandes choses !
A moi de prendre la vie « dans le bon sens » !
- Je dois avoir le courage de recommencer !
- Je n'ai pas échoué tant que j'essaie...
- Je n'oublie pas qu'une belle réussite passe souvent par d'importants efforts...
- Apprendre, ça prend du temps... Je dois le savoir...



BIENVEILLANCE

- *Être bienveillant, c'est apporter du bonheur aux autres.*
Quand on n'est pas dans la bienveillance, on ne rassemble pas ! On s'éloigne... (classe de M2-M3)
- *Afin d'être bienveillant les uns avec les autres, c'est comme si on remplissait un seau... On arrive à le remplir en parlant avec autrui, en l'écoutant, en étant attentif, en étant gentil, en lui prouvant qu'il est important ...*
(classe de P1-P2)
- **Quand on est grands (P3 à P6)...**
La bienveillance, c'est...
 - ⇒ être attentifs à autrui et aider ceux qui en ont besoin ;
 - ⇒ veiller à ce que les plus jeunes soient en sécurité ;
 - ⇒ ne pas rester insensibles, ne pas passer « à côté » ;
 - ⇒ faire du bien pour être bien...



INVESTISSEMENT

- Pour réussir une activité, un apprentissage ou un projet, il faut du **TEMPS** et du **COURAGE**. Ce n'est pas toujours évident...
- Quand on s'investit, on a de grandes chances de réussir ses projets !
- S'investir (s'engager) permet de vaincre sa peur et de prendre confiance en ses moyens.
- On s'investit en se montrant **ACTIFS**, quand on **S'ENGAGE**, lorsqu'on **PARTICIPE** aux projets et à la vie de l'école et de la classe !
- On peut s'investir et rencontrer un échec... Ce n'est pas grave car l'échec est un tremplin vers la réussite !
- Quand on s'investit tous ensemble, la réussite n'est jamais loin...



HONNETETE

- Il faut dire la **VERITE**.
- Evitons le mensonge car il fait souvent du mal.
- Nous devons reconnaître le fait d'avoir fait une bêtise et s'engager à ne plus la reproduire...
- Il est important de s'excuser quand on a fait preuve de malhonnêteté envers un membre de notre Communauté.
- L'honnêteté est à cultiver car elle apporte paix et sérénité pour tous...





Les règles en matière au respect à l'école de la Croisette :

- * le respect s'apprend et est la preuve d'une bonne éducation ;
- * il s'agit d'une obligation quand on vit en communauté ;
- * je me respecte (j'apprends à me respecter) ;
- * je respecte autrui (il est essentiel de respecter les autres) ;
- * je respecte et j'accepte les différences ;
- * je respecte des « mots doux » : merci, bonjour, pardon, comment vas-tu ?
- * je respecte les consignes des adultes et les règles de vie de l'école ;
- * je respecte le matériel mis à ma disposition ainsi que l'environnement.

6) Organisation des groupes

La **section maternelle** compte **deux classes** (accueil et M1, d'une part, et M1-2-3, d'autre part). Le temps de découverte et de travail est partagé entre des activités proposées en « groupe classe » (en fonction de l'âge spécifique) et en « section » (à l'ensemble des enfants de la section maternelle).

La **section primaire** compte **trois classes** et fonctionne en **cycles** (1) (cycle 1 = P1/P2, cycle 2 = P3/P4 et cycle 3 = P5/6). Les activités proposées aux élèves sont rythmées en fonction des objectifs, de la réalité du terrain et des compétences spécifiques développées. Les enfants travaillent par « année », par cycle, par groupes besoin. Par ailleurs, des activités hebdomadaires permettent aux élèves du cycle 5/8 (M3, P1/2) de collaborer.

Des activités verticales sont également appelées à être développées en fonction des activités envisagées dans le cadre de projet d'école.

Peu importe les groupements envisagés, le travail développé se veut collectif et collaboratif tandis que l'enfant endosse le rôle d'acteur de ses apprentissages...

A noter que dans le cadre d'un fonctionnement en « cycle », les années impaires du cycle primaire (P1, P3, P5) peuvent sembler plus ardues et ce, principalement en début d'année scolaire : appropriation du mode de fonctionnement, rythme plus soutenu par rapport au cycle inférieur.

Les enseignants en sont parfaitement conscients et redoublent de vigilance envers les « plus jeunes » de la classe.

7) Projets

Il est essentiel pour tout être humain de poursuivre des rêves, des projets...

Pour de nombreux psychologues, il est difficile pour l'être humain d'avancer dans la vie sans avoir de projets. Notre enseignement vise à évoluer et à se dépasser, d'où l'importance pour l'Enfant d'être impliqué afin de développer au mieux son potentiel.

Le projet permet de mobiliser au mieux l'apprenant, de poursuivre un but, d'être confronté aux difficultés de la vie, de prendre des responsabilités, de structurer sa pensée en fonction d'un objectif, de prendre conscience du pouvoir que tout être détient sur son quotidien mais surtout de collaborer afin de mettre en exergue la force du groupe et la beauté de l'esprit coopératif.

La mise en projet est donc une approche pédagogique qui donne une finalité, un but aux apprentissages rencontrés, un sens aux apprentissages plus « classiques » mais touche aussi de manière plus vaste au projet personnel que doivent construire les élèves.

L'apprentissage par projet se définit comme tourné vers un produit final à créer avant une certaine échéance et qui se destine à un public. Selon cette approche, la responsabilité du thème, du pilotage et de l'accomplissement du projet est laissée aux élèves qui avancent par tâtonnements, essaient, se trompent et apprennent.

C'est dans cet esprit que les élèves seront invités à développer au minimum un projet par semestre. En fonction de divers paramètres (âge, besoin, réalité du moment, etc.), les projets pourront être vécus collectivement (classes, cycles, en verticalité) ou individuellement.

Au fil des projets, les parents seront invités à visiter des expositions, à assister à des conférences, à participer à des activités.

8) Citoyenneté et communauté de vie

Outre des savoirs, l'Ecole doit transmettre des valeurs et des normes de comportement, créer du lien social et former des citoyens. C'est pour ce faire que, au sein de notre établissement scolaire, **différentes structures participatives permettent à l'Enfant de s'investir.**

Ces instances de concertation et de réflexion visent à assurer le développement de compétences via lesquelles nos élèves s'assumeront à l'avenir en tant que citoyens actifs et responsables.

Ces différentes instances se présentent comme suit :

• Conseil de Participation :

représentation des divers acteurs de l'établissement scolaire, à savoir les parents et les membres de l'école au sens large (P.O., personnel ouvrier, personnel enseignant et direction)

Périodicité des rencontres : deux fois/an au minimum

• Forum (Conseil de classe) :

moyen le plus direct d'implémenter une structure de classe participative...

Il s'agit d'une instance propre aux « groupes classe » dont l'objectif est de gérer le quotidien de la classe (fonctionnement spécifique de la classe, règles de la classe), projets, conflits, demandes des élèves à l'enseignant(e), etc.).

Périodicité des rencontres : une fois/semaine au minimum

• Conseil de coopération (M3 à P6) :

représentation des élèves. Deux élèves /classe sont choisis afin de « remonter » les idées et demandes des classes aux enseignants, représentés pour l'occasion par une enseignante et la direction.

Périodicité des rencontres : trois fois/année scolaire

• Conseil d'école :

rencontre durant laquelle tous les élèves de l'école (hormis ceux de la classe « accueil/M1 ») se réunissent afin de partager diverses activités :

annonce des anniversaires du mois à venir, présentation des « nouvelles de notre classe » (chaque classe prépare une intervention qui permet d'expliquer ses projets, ses visites, son quotidien, etc.), évaluation de l'ambiance de l'école (avec pistes de résolution en cas de souci) et autres.

C'est également au sein de ce conseil que les nouvelles règles de l'école émergent via le développement de valeurs communes.

Périodicité des rencontres : trois fois/année scolaire au minimum

Apprendre à vivre ensemble en assimilant et en respectant les différences, tenir compte de l'avis de l'ensemble des partenaires (enfants, parents et enseignants), prendre conscience de l'individu que nous sommes afin de faire de chacun un acteur capable de dégager et de gérer des intérêts communs, tels sont les objectifs de différentes instances de concertation que compte l'école.

9) Communication

Communiquer à autrui ses recherches et son travail donne du sens à ce dernier. C'est sur base de ce fait que **différentes occasions sont données aux enfants de partager leurs savoirs** (découvertes, apprentissages, etc.) et émotions liés. **L'acte d'apprendre devient ainsi plaisir de faire, de connaître, de comprendre afin de communiquer.**

Outre les activités prévues en classe (projets personnels, conférences, devoirs libres et autres), un journal d'école (une parution par trimestre) permet aux enfants de partager les événements vécus en classe.

Par ailleurs, une « **Fête aux apprentissages** » est organisée **trois fois par année scolaire**. Elle réunit les élèves des classes de M2 à P6.

Concrètement, à tour de rôle, les enfants présentent, sous forme de « stands de l'apprentissage », un élément d'apprentissage qui les a marqués et qu'ils désirent partager. La variété des travaux est visée : chants, poésies, présentation d'une saynète ou d'une découverte scientifique, exposition de peintures, narration d'un événement vécu sont autant d'éléments dont l'objectif vise à prôner « l'apprentissage naturel ».

A noter que les élèves des classes de M2/M3 et de P1/P2 préparent et présentent leurs activités collectivement. Quant aux grands de l'école (P3 à P6), ils doivent veiller à vulgariser leurs interventions de manière à les rendre accessibles à l'ensemble de leurs spectateurs.

Apprendre des uns et des autres, travailler ensemble, vivre les uns pour les autres et partager ce que l'on connaît pour en prendre conscience...

Le devoir élémentaire de l'école est de conserver ce plaisir naturel que chaque enfant apporte avec lui en entrant à l'école.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, des « après-midis de la communauté » seront organisés fréquemment le vendredi après-midi. A l'instar des fêtes de l'apprentissage, il s'agit de moments d'apprentissage collectifs en groupes inter-âges (M3 à P6).

10) Et encore...

□ Statut de l'erreur : dans un cadre d'évaluation formative et diagnostique, toute erreur est une source de régulation pédagogique pour l'enseignant. **Le droit à l'erreur est un droit reconnu et pris en compte.** En regard de la seconde loi de l'école (« Je me respecte »), l'enfant sera amené par son enseignant à accepter de pouvoir se tromper sans se juger et être jugé par autrui. Le travail sur l'erreur permet d'instaurer un climat de confiance dans lequel le « faux pas » n'est pas stigmatisé mais devient un « matériau » collectif pour la construction du savoir.

□ Prise en charge et suivi des élèves en difficultés d'apprentissage : le corps professoral met un point d'honneur à rencontrer régulièrement les parents afin de décrypter la situation, d'envisager les pistes de remédiation, d'explicitier la prise en charge et d'activer la notion de responsabilité partagée.

□ Tâches à domicile (« responsabilités partagées ») :

A) Pour les élèves de P1 à P4, les classeurs resteront à la maison. Les documents présents dans la farde de « transit » seront à classer à domicile ;

B) Pour les élèves de P5 à 6, les classeurs resteront en classe. Le travail de la semaine (exercices, synthèses et autres) seront consultables dans la farde de « transit » et sera à classer le lundi matin en classe.

□ « Routines du soir » : l'équipe a décidé de supprimer l'appellation « devoirs et leçons » et de la remplacer par « routines du soir ».

En P1/2 : les routines cibleront la fluence de lecture, la préparation des dictées et les tables d'addition.

En P3/4 : les routines seront axées sur la fluence de lecture, la préparation des dictées et les tables d'addition et de multiplication. Ponctuellement, les leçons d'éveil et/ou des poésies seront mémorisées.

En P5/6, les routines porteront sur la fluence et l'endurance en lecture, la préparation des dictées, le calcul mental et écrit et la mémorisation de leçons afin de progresser dans les ceintures de compétences.

A noter que les « routines du soir » respectent le décret du 27/03/2001 relatif à la « régulation du travail à domicile ». Cet aménagement tend à progressivement amener l'enfant à gérer son temps de travail seul (cf. planification) et à se construire une méthode de travail autonome avec l'appui et le regard réflexif de l'enseignant.

En première et deuxième années primaires, les « routines du soir ne doivent pas excéder le quart d'heure et visent principalement la lecture, tandis que vingt minutes au maximum (et au quotidien) seront à prévoir en troisième et quatrième primaires. En cinquième et sixième primaires, la durée maximale est limitée à trente minutes.

□ Classes de dépaysement : un séjour est prévu dès la deuxième maternelle (un séjour sur le cursus maternel, un séjour/année scolaire durant le cursus primaire).

□ Natation : l'apprentissage de la natation occupe une place prépondérante au sein de nos apprentissages. C'est ainsi que nos élèves se rendent à la piscine de Ciney tous les mercredis et ce, dès leur entrée à l'école fondamentale (toutes les semaines de la classe d'accueil à la P2 (1 fois/quinzaine dès que le nombre d'élèves en classe d'accueil/M1 est élevé), une fois/quinzaine de la P3 à la P6).

□ Seconde langue : à raison de deux périodes/semaine, des « bains de langue » sont proposés aux élèves de la section maternelle et aux élèves de P1-2, via un support numérique.

Dès la troisième primaire, le néerlandais est l'unique langue proposée aux élèves (deux périodes/semaine).

□ Les « bulletins » seront rendus trois fois/an et feront l'objet d'une rencontre entre les

parents et les enseignants.

□ « Cahier de liaison (P1 à P4) et « Journal de classe » (P5-6) :

Il s'agit de nos outils de communication. Nous vous remercions de les vérifier quotidiennement. Ces outils vous permettront également d'écrire à la titulaire de votre enfant...

□ Evaluation : l'évaluation est omniprésente au sein de notre établissement. Elle se veut formative et diagnostique tout en poursuivant le but de rythmer les apprentissages, de rassurer l'Enfant sur son potentiel et ses capacités via une conscientisation de ses forces. Elle doit permettre à l'Enseignant d'ajuster au mieux ses interventions.

L'unique évaluation certificative du cycle fondamental intervient par le biais des épreuves du CEB (Certificat d'Etudes de Base) prévues en fin de sixième primaire. Il s'agit de l'unique évaluation qui fera l'objet de l'obtention d'une « cotation chiffrée ». En effet, tout au long de la scolarité primaire et du développement des compétences, un « bulletin d'évaluation détaillée et d'évaluation critériée » est proposé.

Toute évaluation s'inscrit dans un esprit formatif visant à déceler les besoins de l'apprenant en matière de différenciation, d'ajustement, de perfectionnement et affiche également une volonté de dépassement.

Nous mettons au centre de nos préoccupations l'idée de l'égalité des chances, c'est-à-dire le droit de tous à une réussite. Cela ne signifie aucunement l'égalité des résultats. Si ces derniers sont différents, c'est parce que nos élèves le sont...

Tout individu se heurte à ses propres limites. Notre institution scolaire en tient compte et s'organise de telle façon à ce que ces limites ne soient pas des couperets, ni des freins à l'Apprentissage mais plutôt des leviers visant à développer le potentiel et les aptitudes de chacun.

Jamais l'attribution d'un potentiel « mauvais résultat » ne sera perçue comme étant une finalité ou comme une sanction d'un savoir mal acquis mais sera appréhendée comme un encouragement à apprendre et à se dépasser.

□ Ecocitoyenneté : le souhait de l'équipe éducative est de sensibiliser les enfants à l'environnement et à l'écologie et ce, dès le plus jeune âge. Diverses activités (campagne d'actions en faveur de l'environnement, découverte de la beauté et de l'importance de la biodiversité, tri des déchets, conscientisation de l'impact de l'Homme sur la planète, écogestes, etc.) sont ainsi proposées aux élèves tout au long de leur cursus scolaire. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur l'alimentation saine : les fruits sont obligatoires lors de la collation du matin tandis que l'unique boisson acceptée à l'école.

□ Gestion des conflits ; l'équipe éducative se met un point d'honneur à régler tous les conflits en prônant la « Communication Non-Violente ». Cette technique vise à outiller les élèves dans le cadre de la gestion des différends en assurant une certaine sérénité. Les enfants sont ainsi invités à ne pas passer sous silence les potentielles « intimidations » de pairs. Les structures de concertation proposées (conseil d'école, conseil de classe, etc.) visent également à offrir un espace de parole et de gestion des conflits.

□ Communication « parents / enseignants »

En cas de demande de renseignements, de contestation ou de remarque, tout parent est invité à prendre rendez-vous au plus vite via la pochette de communication ou le journal de classe et ce, sans passer par la Direction. Cette dernière prendra le relais si cela s'avère nécessaire.

Dans un souci de relations constructives et saines, les adultes sont invités à respecter les valeurs inculquées aux enfants, à savoir honnêteté, respect et positivisme.

□ Numérique

L'établissement scolaire dispose d'un équipement numérique non négligeable (tableaux interactifs, PC portables et tablettes). Néanmoins, l'équipe a décidé de ne pas utiliser le matériel précité en section maternelle.

□ Musique

Le projet d'établissement de l'école de la Croisette tend à privilégier la musique au sein des activités proposées car ce domaine contribue grandement au développement global de l'Enfant.

Dans un milieu scolaire privilégiant traditionnellement les intelligences linguistique et logico-mathématique, il devient de plus en plus évident que l'École se doit de rééquilibrer les formes d'intelligence qu'elle mobilise. Les compétences intra et interpersonnelle, kinesthésique, environnementale et artistique méritent désormais de trouver leur véritable place au sein de l'Institution scolaire.

Elles sont potentiellement gratifiantes pour des enfants a priori moins performants dans les deux intelligences scolaires « traditionnelles » et peuvent très naturellement constituer un pas supplémentaire vers une école de la réussite et de la bienveillance. De surcroît, ces « soft skills » (compétences générales) sont désormais particulièrement appréciées sur le marché du travail.

Les parcours professionnels se diversifient et nécessitent de fortes capacités relationnelles, d'adaptation et de créativité voire d'inventivité. Autant de compétences qu'il convient de développer, non au détriment, mais réellement en parallèle avec les compétences plus « classiques ».

La musique s'est rapidement confirmée être un moyen d'expression particulièrement valorisant et favorisant l'épanouissement de la personnalité toute entière des enfants.

L'expérience sonore et musicale permet en effet, généralement, au jeune enfant de parvenir à une relation harmonieuse entre les niveaux affectif, corporel et intellectuel.

La pratique musicale met en jeu des facultés telles que l'écoute, l'attention, la mémoire, l'imagination, le rythme et aussi la rigueur, le goût de l'effort, le respect des règles, des autres et de soi-même.

Ces exigences se retrouvent dans les autres matières enseignées dans le cadre de son éducation scolaire, et par extension dans le développement de sa citoyenneté.

La créativité est au centre de toutes les productions sonores et musicales, celles-ci permettent à l'enfant de la manifester et de la développer tout en s'épanouissant, en affirmant sa personnalité et sa sensibilité, et en continuant à grandir et à apprendre en toute confiance.

Sans oublier la dimension sociale des activités musicales, qui, en leur proposant d'œuvrer ensemble, de s'écouter, de se soutenir, d'être solidaires et porteurs d'un projet commun, participent indéniablement à renforcer les liens entre enfants.

La musique est à la fois une discipline artistique, dont la première vertu est de développer chez l'enfant qui l'apprend, le sens de l'esthétique et un certain aspect de la culture, mais aussi un outil formidable de développement du cerveau, à travers un concept qui commence à être de plus en plus utilisé en pédagogie, celui de plasticité cérébrale.

Le plaisir de l'expérience esthétique peut stimuler l'imagination, le dépassement de soi et la créativité et dans d'autres cas il amènera la détente et la méditation. Selon les activités proposées et la manière de l'enseigner, la musique peut être aussi un magnifique instrument de communication et de consolidation sociale.

La pratique de la musique, pas seulement son enseignement, permet de solliciter dans le plaisir artistique et créatif toutes les aptitudes neurocognitives engagées dans le travail d'apprendre à l'école et d'apprendre à apprendre.

Jouer de la musique, ensemble, pour mieux apprendre en général, pour apprendre à apprendre, pour apprendre avec, et par le collectif, révèle que la pratique musicale développe des capacités cognitives, perceptives, sociales non spécifiques à la musique et donc bien plus large. L'intégration de la musique peut aussi faciliter d'autres apprentissages et améliorer de nombreuses fonctions cognitives.

Une des applications de ces données et de ces concepts est l'utilisation de la musique pour aider les enfants souffrant de troubles d'apprentissage, un domaine qui commence à prendre de plus en plus d'ampleur parmi les attitudes rééducatives mais aussi pédagogiques.

Beaucoup d'expériences montrent de nombreux effets « externes » de la musique, tant sur le plan cognitif que moteur, psychologique, social ou culturel.

La musique peut servir de lien à de nombreux apprentissages.

En effet, l'activité musicale peut être un bon moteur d'apprentissage de l'observation (de thèmes, rythmes, structures, symétries, répétitions...), de l'exploration (sélection, classification...), de la structuration du temps, de la concentration, de la socialisation ou même plus précisément de la numération ou des fractions.

Lier l'apprentissage des fractions avec le rythme, de phénomènes physiques avec les instruments de musique, de la poésie avec la mélodie, l'étude d'un pays avec les musiques traditionnelles, etc.

La musique permet aussi des rencontres, une meilleure compréhension de la vie humaine, de son sens, des expériences de la diversité (individuelle, culturelle, sociale, générationnelle) et une participation culturelle.

Si la musique peut donc avoir de tels effets « externes », l'enseignant pourra l'utiliser comme moyen privilégié pour aborder des contenus de tous types. Ce serait un puissant facilitateur d'apprentissage.

Permettre aux enfants d'apprendre grâce à la musique, donnera sens et saveur aux apprentissages !

Les activités musicales proposées aux élèves à l'école de la Croisette s'articuleront principalement autour du projet « Un mois, une chanson » et leur donneront l'occasion de s'approprier un chant chaque mois. A l'occasion de la Fancy-fair, les enfants interpréteront les chants appris durant l'année devant leurs parents.

Contenu inspiré de la documentation de Bienfaits de la Musique à l'École, José A. Rodríguez-Quiles (Édit.), Universitätsverlag Potsdam 2019

11) En résumé...

NON COGNITIFS	COGNITIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Être heureux et se sentir en sécurité à l'école • Avoir une belle estime de soi pour développer sa confiance • Valoriser l'individu • Donner une vraie place à l'individu • Apprendre à vivre avec autrui • Construire son cadre de vie via la participation, la responsabilisation et la réflexion (citoyenneté) via la construction des règles de l'école (+ 2 lois) • S'approprier et s'engager dans le Développement Durable • S'ouvrir au monde • Apprendre à échanger, à coopérer, à être solidaire • Alimentation saine • Suivi personnel de l'E en tant qu'individu et implication de l'enfant dans certaines décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • S'ouvrir au monde • Se connaître (aspects métacognitifs) • Se mettre en projet, être impliqué • Donner du sens • Etre libre afin d'être créatif (ou l'inverse) • Suivi personnalisé de l'E en classe et en dehors (équipe pluridisciplinaire) • Statut de l'erreur • Erreur en tant que tremplin à l'apprentissage grâce à l'évaluation formative. • Statut de l'évaluation (vers le diagnostic et le formatif) • Donner du temps à l'apprentissage et non à l'évaluation afin d'être un facteur de remédiations spécifiques aux difficultés de l'enfant. • Importance de confronter pour (se) construire
Libre dans son corps... (1)	Libre dans sa tête afin de développer pleinement sa personne et son potentiel... (1)

(1) Lien indéfectible entre la liberté de mouvement et la liberté d'actions cognitives (on doit se sentir libre pour se développer)

12) Renseignements pratiques

• Organisation des différentes classes :

→ la section maternelle compte deux classes prises en charge par Mesdames Delphine (accueil et M1) et Allison (M1, 2 et M3) :

→ la section primaire comporte trois classes réparties en cycles :

P1 et P2, Mesdames Valérie (titulaire de classe),

P3 et P4, Madame Yolaine (titulaire de classe),

P5 et P6, Madame Caroline (titulaire de classe).

→ Monsieur Vincent (directeur et enseignant à mi-temps) et différents maîtres spéciaux (langues, psychomotricité, éducation physique, natation, citoyenneté, religion, morale) enrichissent l'équipe.

• Horaire et accueil des enfants :

→ l'école ouvre ses portes à **7h00** tandis que la fermeture est programmée à **18h00**.

Le temps à l'école est divisé en deux parties distinctes :

a) le temps extrascolaire (7h à 8h30) géré par l'ASBL Gesves-Extra ;

b) le temps scolaire (8h30 à 15h35) géré par l'école.

De 7h00 à 8h00, l'accès à l'école s'effectuera via la porte vitrée de la « maison » (numéro 19, dernière porte de la façade principale du bâtiment). Les élèves seront pris en charge par Madame Isabelle (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) ou par un permanent de Gesves-Extra (les mercredis). **Pour les enfants de la section maternelle, un contact visuel est bien obligatoire même si ces derniers sont accompagnés par un aîné de famille ! Les parents auront accès au couloir et non au bâtiment.**

Dès 8h00, la porte cochère s'ouvrira et les enfants occuperont les espaces récréatifs extérieurs.

Les enfants seront accueillis à la barrière par un membre du personnel. C'est à cet endroit que les parents leur donneront « le dernier bisou » de la journée d'école.

De 15h20 à 15h35, les enfants pourront être récupérés à hauteur de la barrière. Cela signifie que les parents n'auront pas accès au site scolaire.

De 15h35 à 18h00, il sera possible de récupérer les enfants soit :

a) à hauteur de la barrière OU

b) si la porte cochère est fermée, au local « accueil » (numéro 19, dernière porte de la façade principale du bâtiment).

Quand un enfant est inscrit à un atelier ou à l'accompagnement des « routines du soir », il est demandé de ne le récupérer qu'à 16h35 au plus tôt.

L'horaire susmentionné peut faire l'objet de changements en regard des conditions climatiques (accueil à l'intérieur plus long par temps froid).

→ l'accueil des enfants (ouverture et fermeture de l'école, surveillances, gestion du repas complet) est pris en charge par Madame Isabelle. Madame Nadine l'accompagne durant les temps de midi.

Des permanents et volontaires de l'ASBL Gesves-Extra viennent régulièrement renforcer l'équipe.

→ horaire du temps scolaire :

a) section maternelle :

□ lundi, mardi, jeudi et vendredi

« temps du matin a » : 8h30 à 10h10

récréation du matin : 10h10 à 10h30

« temps du matin b » : 10h30 à 11h30

« temps de midi » : 11h30 à 12h40

« temps de l'après-midi a » : 12h40 à 14h10

récréation de l'après-midi: 14h10 à 14h30

« temps de l'après-midi b » : 14h30 à 15h20

Dès 15h35 : temps extrascolaire.

□ mercredi

« temps du matin a » : 8h30 à 10h10

récréation du matin : 10h10 à 10h30

« temps du matin b » : de 10h30 à 12h10

Le mercredi, une garderie est assurée jusqu'à 12h25.

Soit 28 périodes de 50 min/ semaine.

b) section primaire :

1^{ère} période : 8h30 à 9h20

2^{ème} période : 9h20 à 10h10

récréation du matin : 10h10h à 10h30

3^{ème} période : 10h30 à 11h20

4^{ème} période : 11h20 à 12h10

« temps de midi » : 12h10 à 13h20

5^{ème} période : 13h20 à 14h10

récréation de l'après-midi : 14h10 à 14h30
6^e période : 14h30 à 15h20 (fin des cours à 15h20)
Dès 15h35 : temps extrascolaire
Le mercredi, une garderie est assurée jusqu'à 12h25.
Soit 28 périodes de 50 min/ semaine.

A noter qu'en section primaire, les cours se terminent à 12h10 et à 15h20. Cela signifie que les enfants sortent de la classe vers 12h15 et 15h25.

Comme déjà précisé, la gestion du temps extrascolaire est prise en charge par l'ASBL Gesves-Extra et ce, dans l'ensemble des quatre écoles de l'entité gesvoise. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, les animations et les accueils se déroulent sur le site de l'école, tandis que le mercredi, les enfants qui fréquentent l'accueil du « mercredi après-midi » sont transférés en car au départ de l'école dès 12h25 vers l'accueil centralisé situé sur le site communal de la Pichelotte (11a, rue de la Pichelotte, 5340 GESVES). Les inscriptions au temps extrascolaire s'effectuent via les modalités précisées en début d'année scolaire par Gesves-Extra.

Les arrivées tardives sont à éviter autant qu'il se peut car l'ensemble du corps professoral preste en classe dès 8h30. Notre établissement ne dispose pas d'un concierge susceptible d'accueillir les retardataires ... Tout retard perturbe considérablement le déroulement des apprentissages de nos élèves.

En cas de retard, il est demandé d'activer la sonnette à hauteur de la porte cochère et de patienter à cet endroit (**il n'est pas permis d'accéder au bâtiment par la porte située à proximité de la classe de Madame Yolaine**).

→ horaire des activités extra-scolaires :

- **15h35 à 16h35** (trois possibilités) :
 - a) ateliers facultatifs (en section maternelle) ;
 - b) séances facultatives des « routines du soir » ou atelier (en section primaire) ;
 - c) « accueil de fin de journée ».
- **16h35 à 18h00** : accueil de fin de journée.

A noter que lors de l'« accueil de fin de journée », il n'y aura pas de supervision des leçons et devoirs.

Le programme des ateliers et des routines du soir font l'objet d'un courrier d'inscription distribué lors de chaque début de trimestre.

• Accès aux bâtiments scolaires

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'accès au bâtiment scolaire est limité aux enfants.

Par ailleurs, lors de l'attente des sorties des classes (11h30 (MAT), 12h10 (PRIM) et 15h20 (MAT et PRIM)), les parents sont invités à attendre les enfants en dehors du site scolaire, à hauteur de la barrière en bois.

A l'instar du matin, les parents n'entreront pas dans les bâtiments à l'occasion de la sortie des classes. En cas de demandes spécifiques, ils peuvent bien entendu s'adresser à un membre du personnel.

• Cours de psychomotricité, d'éducation physique et de natation

En section maternelle, le cours de psychomotricité sera dispensé par Madame Catherine le mardi matin pour la classe de Madame Allison (M1-2-3) et le jeudi matin pour les élèves de la classe de Madame Delphine (classe d'accueil-M1). Veillez à ce que vos enfants portent une tenue adéquate ces jours-là. Cette activité débutera dès le mardi 27 août 2024.

En section primaire, le cours d'éducation physique sera dispensé par Monsieur Sébastien dès le vendredi 30 août 2024. Il est impératif que votre enfant dispose d'une tenue sportive : **short foncé (ou pantalon de sport), tee-shirt blanc, chaussures de sport (différentes de celles portées en journée).**

Le cours de natation de tous les élèves, dispensé par les institutrices en section maternelle (1) et par Monsieur Sébastien en primaire (P1 à P4), reprendra dès le mercredi 28 août 2024 (reprise le 4 septembre 2024 pour les P5-6). Le coût d'une séance de natation s'élève à 3 €.

28

(1) A noter que l'organisation des séances de natation en section maternelle est cautionnée par la présence d'au moins deux parents et ce, afin de garantir la sécurité et l'encadrement des enfants.

Pour rappel, en section primaire, les cours d'éducation physique et de natation font partie intégrante du cursus scolaire et sont ainsi obligatoires. Toute dispense doit nécessairement être motivée par un mot des parents (pour une séance) ou un certificat médical (à partir de deux séances consécutives). Les enfants ne participant pas aux séances de natation accompagneront le groupe et resteront au bord de l'eau.

• Enfant malade

Un enfant malade ne peut se présenter à l'école. En troisième maternelle et pour les classes primaires, une absence de « trois jours et plus » nécessite un certificat médical. Un justificatif écrit est demandé pour les absences de moins de trois jours dès la rentrée de l'élève à l'école.

La direction se réserve le droit d'inviter les parents à récupérer un enfant en cas de non-respect de la disposition précitée.

Par ailleurs, un médicament pourra être administré à un enfant sur notification écrite du médecin.

• Repas de midi

Dès le 2 septembre 2024, les repas « complets » du midi, ainsi que le potage, seront préparés et livrés par « La table de Malou » située à Gesves. L'inscription s'effectue via APschool selon les modalités renseignées via l'application.

L'équipe éducative tient à porter une attention particulière à la qualité des repas via le choix d'un traiteur de proximité. Réfléchir à la qualité de son alimentation et à l'implication de cette dernière sur l'environnement s'apprend dès le plus jeune âge...

Le potage revient à 0,80 € (MAT) et à 0.90 € (PRIM) par jour.

Le dîner chaud (potage et repas) coûte 4.75 € en maternelle et 5.15 € pour les primaires.

Pour votre info, les prix renseignés sont ceux qui nous sont facturés par le traiteur.

Le menu sera proposé via APschool. Cela signifie concrètement que vous pourrez effectuer votre choix selon le menu.

A noter qu'il sera permis d'annuler un repas à titre exceptionnel pour raison unique liée à une absence et ce, 48 h à l'avance afin de nous permettre d'avertir le traiteur. Dans le cas contraire, le repas vous sera facturé. Toute demande d'annulation de repas s'effectue par mail auprès de la direction.

Pratiquement :

a) du lundi 26 au vendredi 30 août inclus, tous les élèves devront donc se munir de leurs « tartines » ;

b) les menus seront transmis dans les meilleurs délais tandis que les inscriptions s'effectueront via APschool (**version papier en août 2024**) pour le mercredi 28 août au plus tard.

• Facturation

APschool, plate-forme numérique, sorte de porte-monnaie » virtuel, est d'application pour l'ensemble des frais scolaires. Les « nouveaux parents » recevront les renseignements liés à son utilisation (codes, manuel d'utilisation) dans le courant du mois de septembre.

Tout versement sur le compte de l'école tout obligatoirement être accompagné de la communication renseignée par la plate-forme.

Pour rappel, le volet financier de l'établissement scolaire est géré via l'ASBL LA CROISETTE dont l'unique numéro bancaire est le suivant : **BE85 0016 3570 1906**

• Règlement d'ordre intérieur

Dans un souci d'économie de papier, ce dernier est renseigné sur le site de l'école (www.lacroisette.be, onglet R.O.I.) et ce, à l'instar de l'ensemble des projets (pédagogique, éducatif et d'établissement).

• Calendrier des congés scolaires

Le nombre de jours de classe est fixé à 180 pour l'année scolaire 2024-2025.

Année scolaire 2024-2025	
Rentrée scolaire	Lundi 26 août 2024
Fête de la Communauté française	Vendredi 27 septembre 2024
Vacances d'automne (Toussaint)	Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 1er novembre 2024
Commémoration du 11 novembre	Lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 03 janvier 2025
Vacances de détente (Carnaval)	Du lundi 24 février 2025 au vendredi 07 mars 2025 ;
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 28 avril 2025 au vendredi 09 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025
Début des vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025

Pour l'année scolaire 2024-2025, le calendrier scolaire prévoit la fin de l'année scolaire le vendredi 4 juillet 2025 et prévoit le début des vacances d'été le 5 juillet 2025.

30

A noter que les trois journées de « Conférences pédagogiques » (= jours de congé pour les élèves, accueils prévus par Gesves-Extra) ne sont pas encore fixées par l'organisme formateur. Vous serez prévenus dès que possible.

• Réunions des parents durant l'année scolaire

- section maternelle : aucune réunion « formelle » n'est prévue en section maternelle. N'hésitez pas à contacter Mesdames Delphine et Allison, de vive voix, via une annotation écrite ou via un email adressé à la direction (lacroissettdirection@gmail.com) si vous le désirez !
- section primaire : réunions avec remise d'un bulletin le jeudi 28 novembre 2024, le jeudi 27 mars 2025 et le mercredi 2 juillet 2025..

Quant à la **remise du CEB** (passation des épreuves les lundi 23, mardi 24, jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025), elle aura lieu le **mercredi 2 juillet 2025**.

• Comité des Fêtes

Nous vous rappelons que le comité est accessible à tous et toutes, et que son dynamisme nous permet d'améliorer encore le bien-être de vos enfants au sein de l'école. N'hésitez pas à participer aux réunions de préparation et aux festivités !

A noter qu'un spectacle (une danse, une pièce de théâtre et autres) n'est pas organisé

d'office chaque année. Il se peut qu'il le soit à condition de présenter une réelle plus-value pédagogique.

• Réunion des parents

Une « **réunion collective des parents** » sera organisée au sein de chacune des classes de notre école fondamentale uniquement en primaire et ce, en début d'année scolaire. Cette réunion permettra de cibler les objectifs de l'année scolaire et offrira la possibilité de spécifier les attentes et besoins de chacun des intervenants présents à cette occasion. Ce temps de rencontre est prévu **le lundi 2 septembre à 20h pour les P3/4, le mardi 3 septembre à 20h pour les P1/2 et le jeudi 5 septembre 2024 à 20h pour les P5/6**. **La présence des parents à cette occasion est vivement conseillée.**

• Classes de dépaysement pédagogique

Les classes de dépaysement **des élèves de P1-2, P3-4 et de P5-6** se dérouleront du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2024 à Jamiolle.

Ce séjour a fait l'objet d'une proposition d'échelonnement de paiement.

• Nous contacter ?

Il est très facile de nous contacter (via email : lacroisettedirection@gmail.com ou via le 083/677.977) !



ÉCOLE DE LA CROISSETTE

Rue de la Croisette, 17
5340 SORÉE
083/677.977

www.ecolelacroisette.be



Annexe 1

FICHE DE REFLEXION

Consignes :

- 1) Explique ce que tu as fait.
- 2) Explique en quoi ce comportement est inacceptable au sein de notre Ecole et ce, en fonction des deux lois que tous les élèves connaissent et doivent respecter.
- 3) Explique comment tu vas "réparer" le geste dont il est question.
- 4) Que peux-tu mettre en œuvre afin de ne plus répéter cette attitude et de ne plus connaître une telle « mésaventure » ? C'est NOTRE objectif commun afin d'assurer une certaine sérénité dans notre lieu de vie...

32

Remarques :

- a) réponds au verso de cette feuille ;
- b) pour les élèves de première et de deuxième primaire : tu peux dessiner au lieu d'écrire. Lors de la remise de la fiche, tu pourras expliquer les dessins à l'adulte ;
- c) trois fiches de réflexion amèneront à une rencontre entre l'enfant, les parents, l'enseignant(e) et la direction ;
- d) cette fiche complétée est à remettre à l'adulte concerné le lendemain de sa rédaction (ou le lundi s'il s'agit d'un vendredi).

Fiche de réflexion donnée par Madame / Monsieur _____

en date du _____.

Bonne réflexion !

Signature de l'adulte,

Signature des parents,

Signature de l'enfant

ÉCOLE COMMUNALE LA CROISSETTE - DIRECTION : Vincent VANDERSMISSEN -
lacroisettedirection@gmail.com